

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2021

PRISE EN CHARGE ET RÉPARATION DES CONSÉQUENCES DES ESSAIS NUCLÉAIRES
FRANÇAIS - (N° 3966)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN1

présenté par
M. Brotherson, rapporteur

ARTICLE 2

A l'alinéa 4, supprimer les mots :

« , mais également tout ascendant en ligne directe s'étant vu exposé au rayonnement ionisants dus à ces essais, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.